

Image not found or type unknown



Cumul retraite sncf ircantec

Par **jacky24**, le **04/04/2011** à **12:27**

Bonjour, rnEmploye sncf de 1968 à 2006 .Je suis à la retraite depuis juin 2006.rnrnde 1992 à 2002 j'ai eu un enfant place a titre exceptionnel et declare assistant maternel.Je beneficie depuis mes 60ans de la retraite secu d'assistant maternel.Par contre la complementaire ircantec est refusee,pretextant que je n'aurais pas du cotiser a l'ircantec et de demander a la collectivite de me rembourser les cotisations.Depuis Janvier 2009 la sncf autorise le cumul de retraite.Est il normal que l'ircantec refuse le paiement ,merci.